



Association EURIDIS

Président : Patrick MORTEL

Contact : mail@euridis.org

Adresse postale : A l'attention de M. Guillaume BLONDEL

Immeuble Le Crysalis - 345 Avenue Georges Clémenceau - 92000 NANTERRE - FRANCE

Secrétaire : Stéphane MALLEM

Rédactrice : Maud CUMONT

Listes des codes-constructeurs et des types-appareils

Extrait du document « Attribution des identifiants de communication »

version : 3.05 indice A



Association EURIDIS

Listes des codes-constructeurs et des types-appareils

(extrait du document « Attribution des identifiants de communication »)

EQUIPEMENTS EURIDIS ATTRIBUTION DES IDENTIFIANTS DE COMMUNICATION

LISTES DES CODES-CONSTRUCTEURS ET DES TYPES-APPAREILS (Extrait du document de référence « Attribution des identifiants de communication »)

SYNTHESE

Ce document est un extrait du document de référence « Attribution des identifiants de communication ». Il fournit uniquement les listes des codes-constructeurs et des types-appareils en vigueur.

Le document de référence « Attribution des identifiants de communication » récapitule l'ensemble des identifiants attribués aux équipements utilisant le protocole EURIDIS. Son application doit permettre aux différents équipements de cohabiter sur des médias de communication. L'association EURIDIS a pour objet de garantir, en centralisant et gérant les attributions, l'exhaustivité de la liste et l'unicité des codes réservés. Le document de référence « Attribution des identifiants de communication » est régulièrement mis à jour pour consultation en accessibilité restreinte aux membres de l'association EURIDIS.

Les listes des codes-constructeurs et des types-appareils en vigueur, décrites dans le présent document, sont extraites du document de référence pour être mises à disposition en consultation publique sur le site de l'association EURIDIS.

Identification du document et suivi des versions

Version	Date	Auteurs	Objet
Version-projet 3.00-indice A	21/01/2016	P. BELLOCQ	Création à partir du document de référence « Attribution des identifiants de communication » en version prototype du 15/01/16.
Version-projet 3.00-indice B	23/02/2016	P. BELLOCQ	Mise à jour en conformité avec le document de référence « Attribution des identifiants de communication » en version projet pour validation du 23/02/2016.
Version 3.00 - indice C	30/11/2016	P. BELLOCQ	Version officielle pour publication Mise à jour prenant en compte les décisions de la réunion des comités techniques du 02/06/2016, en conformité avec le document de référence « Attribution des identifiants de communication » en version officielle pour publication.
Version 3.01 - indice B	11/04/2017	P. BELLOCQ	Prise en compte des demandes de codes-constructeurs et de types-appareils : - ajout des codes-constructeurs de valeurs « 81 » et « 84 » (SAGEMCOM), « 82 » (LANDIS+GYR), « 83 » (ELSTER), - ajout des types-appareils de valeurs « 92 » à « 94 » sur demande d'ORES, Ajout des règles concernant l'attribution et l'usage des types-appareils et des codes-constructeurs multiples, Ajout des dates de début et de fin d'attribution des codes-constructeurs.
Version 3.02 - indice A	11/01/2018	P. BELLOCQ	Prise en compte des demandes de codes-constructeurs et de types-appareils : - ajout du code-constructeur de valeur « 85 » (ITRON). - ajout des types-appareils de valeurs « 86 » à « 87 » sur demande d'ITRON. Corrections de forme pour cohérence avec les autres documents de l'Association traitant de l'identification des équipements.
Version 3.03 - indice A	09/07/2018	P. BELLOCQ	Prise en compte des demandes concernant les codes-constructeurs et les types-appareils : - ajout du type-appareil de valeur « 02 » sur demande d'Enedis. - mise à jour des libellés de constructeur des codes-constructeurs de valeurs « 11 », « 34 » et « 83 » (ajout de la mention de « HONEYWELL » en plus de « ELSTER »).
Version 3.04 - indice A	27/03/2019	M. CUMONT	Prise en compte des demandes concernant types-appareils : - mise à jour du libellé du type-appareil de valeur « 02 » sur demande d'Enedis - ajout du type-appareil de valeur « 13 » sur demande d'Enedis. - ajout d'une date de fin pour les types-appareils de valeurs « 92 », « 93 » et « 94 » sur demande d'ORES
Version 3.05 - indice A	01/07/2020	M. CUMONT	Prise en compte d'une demande concernant les codes-constructeurs : - mise à jour du libellé de constructeur du code-constructeur de valeur « 19 » (ajout de la mention de « ABB » en plus de « GENERAL ELECTRIC / POWER CONTROL »).



Association EURIDIS

Listes des codes-constructeurs et des types-appareils

(extrait du document « Attribution des identifiants de communication »)

SOMMAIRE

1	RAPPEL DES RÈGLES DE CONSTITUTION DES IDENTIFIANTS ADS	5
2	LISTE DES CODES OU IDENTIFIANTS ATTRIBUÉS	7
2.1	Liste des Codes-Constructeurs (CC) de l'identifiant ADS.....	7
2.2	Liste de Types-Appareils (TT) de l'identifiant ADS	9
2.2.1	Liste des types-appareils en exploitation.....	9
2.2.2	Liste des types-appareils supprimés	11
3	ANNEXE 1 : EXEMPLE DE CALCUL DE LA CLÉ DE CONTRÔLE	12
4	ANNEXE 2 : LISTE DES TYPES-APPAREILS SUPPRIMÉS	13

1 RAPPEL DES RÈGLES DE CONSTITUTION DES IDENTIFIANTS ADS

L'Adresse Secondaire ADS représente l'adresse physique absolue d'une station assumant la fonction de station secondaire. Cette station peut assurer à la fois les fonctions de station primaire et de station secondaire ou uniquement les fonctions de station secondaire. Pour garantir un bon fonctionnement sur le média utilisé (bus), l'unicité de l'adresse de chaque station secondaire doit être garantie.

Cet identifiant ADS est codé sur 6 octets dans les échanges protocolaires. Il est représenté usuellement sur 12 caractères hexadécimaux, chaque paire de caractères représentant un des six octets.

L'identifiant est composé des différents champs suivants.

CC	: code-constructeur sur 2 caractères (00 à 99),
AA	: année de fabrication sur 2 caractères (00 à 99),
TT	: type-appareil sur 2 caractères (00 à FF),
NNNNNN	: numéro de série pour l'année AA (000001 à 999999).

Les valeurs des champs code-constructeur (CC) et type-appareil (TT) sont gérées par l'Association EURIDIS afin de garantir l'unicité des codes réservés pour tous les matériels de tous les constructeurs, tandis que la gestion des valeurs attribuées au champ NNNNNN et la responsabilité de la préservation de l'unicité de chaque valeur de ce champ sont confiées au constructeur concerné.

Pour éviter toute erreur dans la transmission de la valeur de l'identifiant ADS d'un appareil, il est recommandé d'utiliser, pour les marquages physiques de l'identifiant ADS sur un support impliquant une transmission humaine (inscription sur l'appareil, sur le conditionnement ou sur un document) un marquage additionnel constitué d'une clé de contrôle codée sur 2 caractères (KK).

Cette clé doit être calculée selon l'algorithme fourni au chapitre « 3 - Annexe 1 : Exemple de calcul de la clé de contrôle ».

Le marquage de l'appareil est alors constitué de la manière suivante (ADS suivi de la clé de contrôle) :

CC AA TT NNNNNN KK

Précisions concernant les règles d'attribution des valeurs des code-constructeur (CC) et type-appareil (TT).

Les valeurs des champs codes-constructeurs et types-appareils constituant les identifiants de communication de type ADS sont attribuées par le secrétariat de l'Association EURIDIS sous le contrôle du Comité Technique de Gestion des Identifiants EURIDIS (CTGIE). La demande d'attribution d'une valeur de champ code-constructeur ou type-appareil pour un identifiant de communication EURIDIS doit être adressée par écrit (courrier ou messagerie électronique) au secrétariat de l'Association qui la transmet au Comité Technique CTGIE. Le demandeur est informé par écrit (courrier ou messagerie électronique) des valeurs de champ d'identifiant qui lui sont attribuées.

Le Comité Technique CTGIE procède à l'attribution des valeurs de champ code-constructeur et type-appareil pour identifiant EURIDIS dans le respect des règles d'attribution des identifiants. Ces règles d'attribution sont adoptées par le bureau de l'association sur proposition du Comité Technique CTGIE et sont publiées sur le site de l'association.

Usuellement, une nouvelle valeur de code-constructeur est attribuée sur demande par l'Association EURIDIS à un nouveau constructeur (non déjà référencé) d'un matériel pouvant assumer la fonction de station secondaire au sens du protocole EURIDIS afin qu'il l'utilise pour l'identification de chaque matériel de fonction de station secondaire qu'il produira à des fins d'exploitation.

Usuellement, une nouvelle valeur de type-appareil est attribuée à tout nouveau matériel (non déjà référencé) pouvant assumer la fonction de station secondaire au sens du protocole EURIDIS, dès lors qu'il est nécessaire de le différencier des matériels déjà répertoriés sous une valeur de type-appareil existante. Cette nécessité de

définir une nouvelle valeur de type-appareil est évaluée lors de sa définition fonctionnelle par l'auteur de la définition fonctionnelle de l'appareil (constructeur du matériel ou entités en charge de son exploitation) qui en fait la demande à l'Association EURIDIS, au regard des fonctionnalités de ce nouveau matériel, et notamment des différences fonctionnelles présentes dans les communications d'informations portées par le protocole EURIDIS et qui peuvent imposer un traitement particulier lors de l'exploitation de ce matériel.

Le Comité Technique CTGIE gère et centralise l'ensemble des valeurs attribuées. Il maintient à jour le présent document qui récapitule l'ensemble des valeurs attribuées, pour mise à disposition en consultation publique sur le site de l'association EURIDIS.

Cas particulier de l'outre-million :

Pour permettre la gestion de la production de plus d'un million de station secondaire de même modèle (même valeur de type-appareil) par le même constructeur (même valeur de code-constructeur) dans la même année calendaire (même valeur d'année de fabrication) tout en garantissant l'unicité de l'identifiant de chaque appareil produit, l'Association a adopté la méthode consistant à **attribuer au constructeur concerné, sous réserve de demande justifiée au secrétariat de l'association, les valeurs de codes-constructeurs supplémentaires nécessaires.**

Cette décision a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 21/01/2016.

Règles d'attribution et d'usage des valeurs de type-appareil et de code-constructeur.

Les règles d'usage suivantes ont été ratifiées lors de l'assemblée générale du 18/01/2017.

- Toute demande de nouvelle valeur de type-appareil ou de code-constructeur doit être adressée au secrétariat de l'Association.
- Le demandeur est tenu de fournir à l'Association avec sa demande les éléments d'information suivants :
 - la justification de la demande (détail du projet, confirmation de l'usage d'EURIDIS),
 - la date souhaitée pour connaître la valeur attribuée par l'Association,
 - la date estimée d'implantation de cette nouvelle valeur dans des matériels mis en service.
- Le constructeur disposant de plusieurs valeurs de code-constructeur est tenu de les utiliser dans l'année courante par ordre croissant, et en aucun cas simultanément.
- L'association se réserve le droit de réattribuer à un autre demandeur une valeur de code-constructeur demandée dans le cadre de l'outre-million et non utilisée par le demandeur initial.

En conséquence, il appartient à chaque demandeur d'utiliser le plus complètement possible le million de numéro mis à disposition pour chaque valeur de code-constructeur.

2 LISTE DES CODES OU IDENTIFIANTS ATTRIBUÉS

2.1 Liste des Codes-Constructeurs (CC) de l'identifiant ADS

La valeur de l'octet « code-constructeur » fournie en première colonne du tableau est exprimée dans un format hexadécimal, soit 30 pour 0x30 (elle est également équivalente au codage en BCD du fait de l'usage de deux caractères exclusivement décimaux).

Code	Constructeur	Attribution	
		Début	Fin [a]
00	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
01	CROUZET / MONETEL	[av]	néant
02	SAGEM / SAGEMCOM	[av]	néant
03	SCHLUMBERGER / ACTARIS / ITRON	[av]	néant
04	LANDIS ET GYR / SIEMENS METERING / LANDIS+GYR	[av]	néant
05	SAUTER / STEPPER ENERGIE France / ZELLWEGER	[av]	néant
06	ITRON	[av]	néant
07	MAEC	[av]	néant
08	MATRA-CHAUVIN ARNOUX / ENERDIS	[av]	néant
09	FAURE-HERMAN	[av]	néant
10	SEVME / SIS	[av]	néant
11	MAGNOL / ELSTER / HONEYWELL	[av]	néant
12	GAZ THERMIQUE	[av]	néant
13	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
14	GHIELMETTI / DIALOG E.S. / MICRONIQUE	[av]	néant
15	MECELEC	[av]	néant
16	LEGRAND / BACO	[av]	néant
17	SERD-SCHLUMBERGER	[av]	néant
18	SCHNEIDER / MERLIN GERIN / GARDY	[av]	néant
19	GENERAL ELECTRIC / POWER CONTROL / ABB	[av]	néant
20	NUOVO PIGNONE / DRESSER	[av]	néant
21	SCLE	[av]	néant
22	EDF	[av]	néant
23	GDF / GDF-SUEZ	[av]	néant
24	HAGER – GENERAL ELECTRIC	[av]	néant
25	DELTA-DORE	[av]	néant
26	RIZ	[av]	néant
27	ISKRAEMECO	[av]	néant
28	GMT	[av]	néant
29	ANALOG DEVICE	[av]	néant
30	MICHAUD	[av]	néant
31	HEXING ELECTRICAL CO. Ltd	[av]	néant
32	SIAME	[av]	néant
33	LARSEN & TOUBRO Limited	[av]	néant
34	ELSTER / HONEYWELL	[av]	néant
35	ELECTRONIC AFZAR AZMA	[av]	néant
36	ADVANCED ELECTRONIC COMPAGNY Ltd	[av]	néant
37	AEM	[av]	néant
38	ZHEJIANG CHINT INSTRUMENT & METER CO. Ltd	[av]	néant
39	ZIV	[av]	néant
40 à 69	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

Code	Constructeur	Attribution	
		Début	Fin [a]
70	LANDIS et GYR (export ou régie)	[av]	néant
71	STEPPER ENERGIE France (export ou régie)	[av]	néant
72 à 80	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
81	SAGEM / SAGEMCOM [o]	2017	néant
82	LANDIS ET GYR / SIEMENS METERING / LANDIS+GYR [o]	2017	néant
83	ELSTER / HONEYWELL [o]	2017	néant
84	SAGEM / SAGEMCOM [o]	2017	néant
85	ITRON [o]	2017	néant
86 à 89	<i>Non attribué (réservé pour l'outre-million)</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
90 à 99	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

Légende :

[a] : dans le cas où il est constaté que la valeur de code-constructeur concernée n'a pas été utilisée, cette valeur peut être considérée par l'Association comme n'étant plus attribuée à partir de l'année de ce constat. Cette valeur de code-constructeur peut alors être mise à disposition pour être attribuée à une autre demande après un délai de carence d'une année calendaire révolue.

[av] : attribution avant 2016 (date non enregistrée).

[o] : valeur de code-constructeur supplémentaire attribuée au constructeur et nécessitée par le passage de l'outre-million : plus d'un million de station secondaire de même modèle (même valeur de type-appareil) dans la même année calendaire (même valeur d'année de fabrication) pour le même constructeur.

2.2 Liste de Types-Appareils (TT) de l'identifiant ADS

La définition d'un type doit être interprétée comme la classification d'un fonctionnement associé à un matériel défini. Si le matériel ou son fonctionnement vis-à-vis de la liaison EURIDIS évolue de manière significative, le type affecté à cette nouvelle version du matériel doit faire l'objet d'une nouvelle valeur.

La valeur de l'octet « type-appareil » fournie en première colonne des tableaux est exprimée dans un format hexadécimal (34 pour 0x34) en privilégiant l'usage de caractères décimaux permettant une équivalence à un codage en BCD.

2.2.1 Liste des types-appareils en exploitation

Type	Appareil	Attribution	
		Début	Fin [a]
00	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
01	Compteur bleu monophasé multitarif électronique (BBR) - 1 ^{ère} génération	[av]	néant
02	Centrale de mesure G3 - Poste HTA/BT	2018	néant
03	Concentrateur multi-compteurs / électrique + 2 fluides	[av]	néant
04	Concentrateur simplifié / élec	[av]	néant
05	Compteur bleu monophasé simple tarif électronique - 1 ^{ère} génération	[av]	néant
06	Compteur jaune électronique / tarif modulable	[av]	2011
07	Compteur électronique universel (PRISME ou ICE)	[av]	néant
08	Compteur sauter modifié EURIDIS	[av]	néant
09	Compteur bleu triphasé électronique - 1 ^{ère} génération	[av]	néant
10	Compteur jaune électronique 2 ^{ème} génération	[av]	néant
11	Compteur bleu monophasé simple tarif FERRARIS	[av]	néant
12	Compteur prisme	[av]	2011
13	Centrale de mesure G1 - Poste HTA/BT	2019	néant
14	Analyseur de courbe de charge (panel BT)	[av]	néant
15	Compteur bleu monophasé multitarif électronique sans BBR	[av]	néant
16	Compteur bleu expérimentation « 10000 ICC »	[av]	2011
17	ICC expérimentation « 10000 ICC »	[av]	2011
18	Détecteur de défauts / HTA , neutre compensé	[av]	2011
19	Concentrateur multi-compteurs / 3 fluides indifférenciés	[av]	néant
20	Compteur bleu monophasé multitarif 1/2 taux - 1 ^{ère} génération	[av]	néant
21	Compteur bleu triphasé 1/2 taux - 1 ^{ère} génération	[av]	néant
22	Compteur bleu monophasé multitarif - 2 ^{ème} génération	[av]	néant
23	Compteur bleu monophasé multitarif 1/2 taux - 2 ^{ème} génération	[av]	néant
24	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
25	Compteur bleu monophasé simple tarif - 2 ^{ème} génération	[av]	néant
26	Compteur bleu triphasé - palier 2000 - 2 ^{ème} génération	[av]	néant
27	Compteur bleu triphasé - palier 2000 ½ taux - 2 ^{ème} génération	[av]	néant
28	Compteur bleu monophasé multitarif - palier 2007 - 3 ^{ème} génération	2006	néant
29	Compteur bleu monophasé multitarif ½ taux - palier 2007 - 3 ^{ème} génération	2006	néant
30	Compteur bleu triphasé - palier 2007 - 3 ^{ème} génération	2006	néant
31	Compteur bleu triphasé ½ taux - palier 2007 – 3 ^{ème} génération	2006	néant
32	Compteur bleu triphasé télétotalisation	[av]	néant
33	Compteur jaune électronique branchement direct	[av]	2011
34	Compteur ICE 4 quadrants	2006	néant
35	Compteur trimaran 2P classe 0,2s pour RTE	2006	néant
36	Compteur PME-PMI BT > 36kva	2006	néant

Type	Appareil	Attribution	
		Début	Fin [a]
37	Compteur prépaiement	2006	néant
38	Compteur triphasé HXE34 de HECL	2008	néant
39	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
40	Système d'affichage multiusage (SAM)	[av]	néant
41	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
42	Compteur monophasé export (ACTARIS)	2006	néant
43	Compteur monophasé export (ACTARIS)	2006	néant
44	Compteur triphasé export ACTARIS	2005	néant
45	Compteur triphasé export ACTARIS Compteur triphasé AECL	2007 2009	néant néant
46	Modem EURIDIS pour compteur PME-PMI	2007	néant
47 à 51	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
52	Concentrateur simplifié / gaz ou Transpondeur Gaz EURIDIS	[av]	néant
53	Concentrateur multi-compteurs / VGR	[av]	néant
54	Concentrateur multi-compteurs / gaz	[av]	néant
55 à 57	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
58	Baie prisme de télétotalisation (1 exemplaire à ce jour) expérimentation Lyon	[av]	néant
59	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
60	Compteur monophasé 60A LINKY - généralisation G1 - arrivée basse	2010	2013
61	Compteur monophasé 60A LINKY - généralisation G3 - arrivée haute	2013	néant
62	Compteur monophasé 90A LINKY - généralisation G1 - arrivée basse	2010	néant
63	Compteur triphasé 60A LINKY - généralisation G1 - arrivée basse	2010	néant
64	Compteur monophasé 60A LINKY - généralisation G3 - arrivée basse	2013	néant
65	Compteur monophasé 90A LINKY expérimentation CPL G3 (2000 ex.)	2010	2015
66	Module du compteur modulaire généralisation	2011	2015
67	Compteur monophasé 90A LINKY - pilote G1 - arrivée basse (300 000 ex.) Module du compteur modulaire expérimentation (non déployé)	2009 2011	néant 2015
68	Compteur triphasé 60A LINKY - pilote G1 - arrivée basse	2009	néant
69	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
70	Compteur monophasé 60A LINKY - interopérabilité G3 - arrivée basse	2012	néant
71	Compteur triphasé 60A LINKY - interopérabilité G3 - arrivée basse	2012	néant
72	Compteur monophasé HXE12K 10-80A 4 tarifs (Hexing Electrical co,Ltd)	2012	néant
73	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
74	Compteur triphasé HXE34K 230/400V 10-80A 4 tarifs (Hexing Electrical co,Ltd)	2012	néant
75	Compteur monophasé 90A LINKY - palier 1 G3 - arrivée basse	2013	néant
76	Compteur triphasé 60A LINKY - palier 1 G3 - arrivée basse	2013	néant
77 à 85	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
86	Compteur numérique SEI monophasé 60A 230V - G3 - arrivée basse - 60Hz	2017	néant
87	Compteur numérique SEI triphasé 60A 230/400V - G3 - 60Hz	2017	néant
88	Compteur monophasé PLC DSMR2.2 (Actaris)	2009	néant
89	Compteur triphasé PLC DSMR2.2 (Actaris)	2009	néant
90	Compteur monophasé CPL intégré 1 ^{ère} génération	2007	néant
91	Compteur triphasé CPL intégré 2 ^{ème} génération	2007	néant
92	Compteur monophasé 90A LINKY ORES – G3 Palier 1	2017	2019
93	Compteur triphasé 60A 3 fils LINKY ORES – G3 Palier 1	2017	2019
94	Compteur triphasé 60A 4 fils LINKY ORES – G3 Palier 1	2017	2019
95 à 97	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
98	BCPL G0 pour compteur CJE et CBE	[av]	néant
99 à A9	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
AA	Coupleur EURIDIS bluetooth (PKE)	2006	néant
AB à DB	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
DC	BCPL G1 LINKY pour compteur CJE	[av]	néant
DD à FF	<i>Non attribué</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

Légende :

[a] : dans le cas où il est constaté que l'appareil désigné n'est plus utilisé (plus aucun exemplaire en exploitation) ou qu'il ne l'a jamais été, la valeur du type-appareil concernée peut être considérée par l'Association comme ne lui étant plus attribuée à partir de l'année de ce constat. Cette valeur de type-appareil peut alors être mise à disposition pour être attribuée à un autre appareil après un délai de carence d'une année calendaire révolue.

[av] : attribution avant 2005 (date non enregistrée).

2.2.2 Liste des types-appareils supprimés

La liste des types-appareils supprimés est fournie au chapitre « 4 - Annexe 2 : Liste des types-appareils supprimés ».

3 ANNEXE 1 : EXEMPLE DE CALCUL DE LA CLÉ DE CONTRÔLE

La clé de contrôle « KK » citée au chapitre « 1 - Rappel des règles de constitution des identifiants ADS » comporte 2 caractères numériques décimaux, C1 et C2, définis de la manière suivante.

C1 est le reste de la division par 11 du nombre S1 calculé comme suit :

$$S1 = \sum_{i=1}^{12} Ni = N1 + N2 + \dots + N11 + N12$$

C2 est le reste de la division par 11 du nombre S2 calculé comme suit :

$$S2 = \sum_{i=1}^{12} i \times Ni = (1 \times N1) + (2 \times N2) + \dots + (11 \times N11) + (12 \times N12)$$

Dans ces formules, Ni et i représentent respectivement les valeurs et positions des 12 premiers caractères de l'ADS, cités dans l'ordre inverse de lecture.

Lorsque le reste de la division par 11 est égal à 10, la valeur retenue pour C1 ou C2 est le chiffre 0 (zéro).

Lorsque le caractère Ni représente un chiffre numérique hexadécimal (de valeur 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, A, B, C, D, E, F), on lui affecte pour le calcul la valeur décimale correspondante (c'est-à-dire respectivement les valeurs décimales suivantes : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15).

Exemple de calcul de la clé de contrôle : cas d'un ADS commençant par : 13 87 05 016492

Code-Constructeur		Année		Type-Appareil		Numéro de série					Clé		
1	3	8	7	0	5	0	1	6	4	9	2		
N12	N11	N10	N9	N8	N7	N6	N5	N4	N3	N2	N1	C1	C2

(N12)	= 1	12 x (N12)	= 12
(N11)	= 3	11 x (N11)	= 33
(N10)	= 8	10 x (N10)	= 80
(N9)	= 7	9 x (N9)	= 63
(N8)	= 0	8 x (N8)	= 0
(N7)	= 5	7 x (N7)	= 35
(N6)	= 0	6 x (N6)	= 0
(N5)	= 1	5 x (N5)	= 5
(N4)	= 6	4 x (N4)	= 24
(N3)	= 4	3 x (N3)	= 12
(N2)	= 9	2 x (N2)	= 18
(N1)	= 2	1 x (N1)	= 2

Somme des Ni = 46	11
Reste R1 = 2	4
si R1 < 10 alors C1 = R1	
si R1 = 10 alors C1 = 0	
donc C1 = 2	

Somme des (i x Ni) = 284	11
Reste R2 = 9	25
si R2 < 10 alors C2 = R2	
si R2 = 10 alors C2 = 0	
donc C2 = 9	

Le numéro complet est donc 13 87 05 016492 29

4 ANNEXE 2 : LISTE DES TYPES-APPAREILS SUPPRIMÉS

Cette liste récapitule pour mémoire les différents types-appareils attribués à tort, puis retirés à des matériels n'ayant pas vocation à être administrés au moyen d'un type-appareil attribué par l'Association EURIDIS.

Il s'agit de matériels n'ayant pas de fonction de station secondaire EURIDIS (notés [nsse] pour « non station secondaire EURIDIS »).

Type	Appareil		Attribution Début	Suppression
13	Module d'information tarifaire (BBR)	[nsse]	[av]	2011
24	Disjoncteur coralis (ICC)	[nsse]	[av]	2011
41	Appareil de mesure de température (DH-METRE)	[nsse]	[av]	2011
55	Module radio gaz - application GDF	[nsse]	[av]	2011
56	Module radio élec application EDF	[nsse]	[av]	2011
69	Concentrateur pilote LINKY	[nsse]	2009	2012
99	CR concentrateur (CTR)	[nsse]	[av]	2011
E0	Interface Radio EURIDIS (IRE)	[nsse]	[av]	2011

Légende :

[nsse] : « non station secondaire EURIDIS ».

[av] : attribués avant 2005 (date non enregistrée).